



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
#600-001-2019-03

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #2008-230 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES MAISONS DE TOURISME

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 10^e jour du mois d'août 2020 du projet de règlement numéro #600-001-2019-03 portant sur l'objet ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 14^e jour du mois de septembre 2020 à compter de 19h30 heures, dans la salle municipale située au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro #600-001-2019-03 est de modifier le règlement de zonage numéro 2008-230 afin d'ajouter des dispositions sur les maisons de tourisme;

QUE le motif de ce projet de règlement vise plus particulièrement à

- Modifier l'article 1.6 « Terminologie »
- Modifier les usages de la classe « Commerces et services d'hébergement et de restauration »
- Ajouter au CHAPITRE XVIII des normes relatives à certains usages et constructions
- Modifier les grilles de spécifications

QUE le projet de règlement numéro #600-001-2019-03 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 2485, rue Principale, à Sainte-Édouard-de-Lotbinière, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 31^e jour du mois de d'août 2020.

Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant la modifiant règlement de zonage #2008-230 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale, le site internet ainsi que sur le site Facebook de la municipalité et par le biais de Somum.

Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Sec.-très.

31 août 2020